

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT OMER

BP 370
62505 SAINT OMER CEDEX
MINITEL 3617 INFOGREFFE
INTERNET WWW.INFOGREFFE.FR

SDRA EXPERTISE COMPTABLE
15 RUE SAINT BERTIN
62500 SAINT OMER

V/REF :

N/REF : 90 B 42 / 2005-A-613

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE SAINT OMER certifie qu'il a reçu le 19/08/2005,

PV DE NOMINATION DES DIRECTEURS GENERAUX EN DATE DU 30.12.04

Concernant la société

SDRA EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée
15 RUE SAINT BERTIN
62500 SAINT OMER

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2005-A-613 le 19/08/2005

R.C.S. SAINT OMER 354 034 803 (90 B 42)

Fait à SAINT OMER le 19/08/2005,



SDRA EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée au capital de 102.000 Euros
Siège social : 15, rue Saint Bertin 62500 SAINT-OMER
R.C.S. SAINT-OMER B 354 034 803

PROCES-VERBAL DE NOMINATION
DES DIRECTEURS GENERAUX

L'an deux mil quatre,
Le Jeudi 30 Décembre à 19 heures,

Monsieur Pierre REMOND,
demeurant 8, Chemin des Bleds, Watterdal, 62380 Seninghem,

Président de la société SDRA EXPERTISE COMPTABLE, société par actions simplifiée au capital de 102.000 Euros, dont le siège social est 15, rue Saint Bertin, 62500 Saint-Omer, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro R.C.S. SAINT-OMER B 354 034 803,

Décide, après la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant procédé à sa nomination consécutivement à la transformation de la société à responsabilité limitée SDRA EXPERTISE COMPTABLE en société par actions simplifiée,

De nommer à compter du 1^{er} Janvier 2005, conformément aux statuts de la Société sous sa nouvelle forme, en qualité de Directeurs Généraux de la Société, pour une durée illimitée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du Président :

Monsieur Stéphane DUMONT, Expert-comptable et commissaire aux comptes,
Né à Boulogne-sur-Mer (62) le 31 Août 1959, de nationalité française,
demeurant 20, rue Saint-Bertin, 62500 Saint-Omer,

Et

Monsieur Willy SOONEKINDT, Expert-comptable et commissaire aux comptes,
Né à Gravelines (59) le 20 Février 1951, de nationalité française,
demeurant 10, rue de l'Elysée, 62500 Saint-Martin-au-Laërt,

Et de leur déléguer spécialement les pouvoirs suivants : Assistance pour la gestion technique des dossiers.

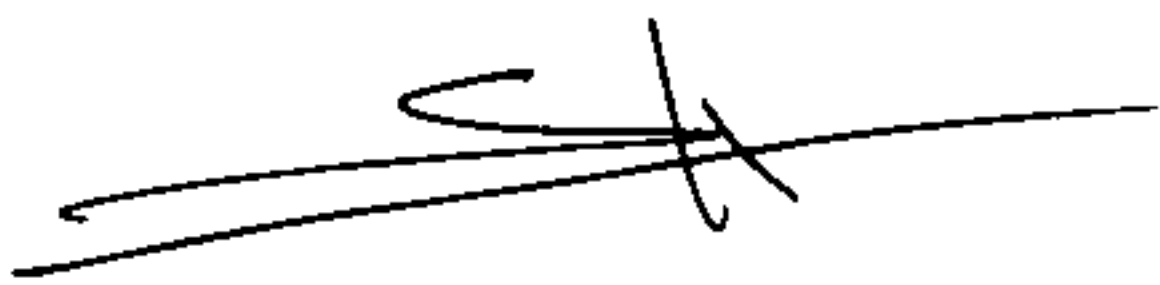
Les Directeurs Généraux, en compensation de la responsabilité et de la charge attachées à leurs fonctions, recevront une rémunération d'un montant brut mensuel de 500 Euros.

Ils seront, en outre, remboursés de leurs frais de représentation et de déplacement sur justification.

Les Directeurs Généraux ainsi nommés acceptent les fonctions qui leur sont confiées et déclarent, chacun en ce qui les concerne, n'être atteints d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher leur nomination et l'exercice de leurs fonctions.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Directeurs Généraux.

Bu pour acceptation de position et de fonction



Bu pour acceptation de la part de la Société

